

**ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS
POUR L'ANNÉE 2023-2024 - Amendé**

Principes :

- La période de facturation est d'une (1) semaine à la fois (du dimanche au samedi).
- L'envoi courriel de la facture/état de compte : Minimum 1 fois par mois selon l'échéancier suivant soit, au plus tard, le 1^{er} vendredi du mois pour les semaines complètes du mois précédent.
- Les paiements par Internet sont à privilégier (Accès D, banque Nationale et de Montréal).
- Une facturation anticipée selon les réservations prévues sera incluse sur votre état de compte de décembre 2023 et de juin 2024.
- Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.
- Toutes les sommes reçues après le 30 juin seront encaissées dans l'année scolaire suivante.

DATE LIMITE DE PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE	DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (10 JOURS OUVRABLES)	SEMAINES FACTURÉES (NOMBRE DE JOURS)
2 octobre	13 octobre	Du 23 au 1 ^e septembre 2023 (4 jours + 4 pédagogiques si votre enfant était présent) Du 5 septembre au 29 septembre 2023 (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
6 novembre	17 novembre	Du 2 octobre au 3 novembre 2023 (23 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
4 décembre	15 décembre	Du 6 novembre au 1 ^e décembre 2023 (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
11 décembre	22 décembre	Du 4 décembre au 22 décembre 2023 (14 jours) Facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts.
<p>Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous enverrons une facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. Nous vous demanderons de vérifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur); 2. L'adresse; 3. Tous les soldes doivent être à zéro au 22 décembre 2023; 4. Rappel : Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet; 		
5 février	16 février	Du 8 janvier au 2 février 2024 (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
11 mars	22 mars	Du 5 février au 1 ^e mars 2024 (18 jours + 2 pédagogique si votre enfant était présent)
2 avril	15 avril	Du 11 mars au 29 mars 2024 (13 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
6 mai	17 mai	Du 2 avril au 3 mai 2024 (22 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
3 juin	14 juin	Du 6 mai au 31 mai 2024 (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
10 juin	21 juin	Semaines du 3 au 21 juin 2024 : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. (14 jours)
<p>Dû à la fermeture de l'année financière au 30 juin, il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.</p>		
<p>TOUS LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS (solde à 0\$) LE 22 JUIN 2024</p>		
<p>*Les journées pédagogiques du 25 et 26 juin seront facturées à l'avance selon les fréquentations prévues et si votre service de garde est ouvert.</p>		